

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8366
27 janvier 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 26 JANVIER 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom du Gouvernement des Etats-Unis agissant en qualité de Commandement unifié créé par la résolution 84 du Conseil de sécurité en date du 7 juillet 1950 (S/1588), le rapport ci-joint du Commandement des Nations Unies relatif à des violations graves, par la Corée du Nord, de la Convention d'armistice militaire du 27 juillet 1953, violations qui ont eu lieu depuis la publication, le 2 novembre 1967, du dernier rapport du Commandement des Nations Unies (S/8217).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce rapport comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Arthur J. GOLDBERG

Annexe

RAPPORT DU COMMANDEMENT DES NATIONS UNIES A L'ONU

Le Gouvernement des Etats-Unis, représentant le Commandement des Nations Unies en Corée, juge nécessaire de soumettre le présent rapport spécial du Commandement des Nations Unies, afin d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les très graves violations de la Convention d'armistice militaire du 27 juillet 1953 et d'accords ultérieurs auxquelles s'est livrée récemment la Corée du Nord. Loin de faire un effort quelconque pour mettre fin à ces graves violations depuis la parution du dernier rapport du Commandement des Nations Unies, en date du 2 novembre 1967, la Corée du Nord a continué à envoyer dans la République de Corée des infiltrateurs armés chargés de tendre des embuscades et de faire des raids dans la zone démilitarisée et à proximité, et de se livrer à des activités subversives dans tout le pays. Toutefois, les incidents les plus récents ont une telle ampleur qu'ils menacent gravement le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Tentative d'assassinat du Président de la République de Corée

Le 18 janvier 1968, le régime de la Corée du Nord a envoyé dans la République de Corée, via la zone démilitarisée, une équipe spéciale de 31 agents armés de mitraillettes et de grenades et porteurs d'explosifs, avec ordre d'attaquer la résidence du Président de la République de Corée à Séoul et d'assassiner le Président Chung-Hee Park. Cette équipe d'assassins formés aux méthodes des commandos a pénétré jusqu'aux abords mêmes de la ville de Séoul, avant que les avertissements de citoyens locaux et les mesures prises par la police nationale ne déjouent leur tentative d'assassinat du Président. Lorsqu'elle a été stoppée elle était à 800 mètres de la résidence du Président.

Dans leur marche vers le sud à travers le territoire de la République de Corée, les agents de la Corée du Nord ont gardé quatre civils prisonniers pendant cinq heures. Ils les ont interrogés et ont menacé de se livrer à des représailles contre eux-mêmes et contre leur village au cas où ils informeraient les autorités de la présence d'agents armés de la Corée du Nord. Malgré ces menaces, les quatre civils ont promptement signalé la présence de ces agents aux autorités de la République de Corée.

Il ressort de l'interrogatoire d'un agent capturé que les membres de cette équipe avaient été spécialement recrutés dans des unités de l'armée de la Corée du Nord et entraînés pendant deux ans à des missions de ce type et pendant deux semaines à cette mission particulière d'assassinat et de terreur. Cet agent savait aussi que 2 400 autres agents étaient formés dans huit camps spécialisés, situés en Corée du Nord, afin d'attaquer délibérément la République de Corée.

Le 22 janvier, les Coréens du Nord, utilisant un haut-parleur en direction de la zone démilitarisée, ont prétendu que "l'unité combattante nord-coréenne avait avancé de Kwang-Bok à Sudaë-Mun. Cette unité a tué un membre de la police nationale coréenne et le chef de la police et a détruit quatre camions militaires... Elle a pu échapper à la clique de Park et a poursuivi sa mission". Cependant, le 24 janvier, les Coréens du Nord, s'étant rendu compte de leur erreur, ont repris leurs allégations habituelles, d'ailleurs peu vraisemblables, selon lesquelles "les guerrilleros armés de la Corée du Sud avaient attaqué à Séoul des ennemis qui offraient une résistance désespérée".

Par suite de cette première attaque et d'autres attaques commises par des agresseurs armés de la Corée du Nord, dix-huit personnes, militaires ou civils, ont été tuées, et trente-neuf blessées par des infiltrateurs de la Corée du Nord, comme le montre le tableau suivant, qui récapitule les incidents et les pertes :

Incidents et pertes

	<u>1er janv.- 26 janv. 1968 (6 h)</u>	<u>18 oct. 1967- 31 déc. 1967</u>
Incidents importants :		
Région de la zone démilitarisée	19	22
Territoire de la République de Corée	22	1
Echanges de coups de feu :		
Région de la zone démilitarisée	8	5
Territoire de la République de Corée	17	1
Nord-Coréens tués sur le territoire de la République de Corée	21	4
Nord-Coréens capturés sur le territoire de la République de Corée	1	7

	<u>1er janv.- 26 janv. 1968 (6 h)</u>	<u>18 oct. 1967- 31 déc. 1967</u>
Personnel du Commandement unifié tué sur le territoire de la République de Corée	11	9
Personnel du Commandement unifié blessé sur le territoire de la République de Corée	35	15
Agents de la police nationale de la République de Corée et autres civils tués sur le territoire de la République de Corée	7	0
Agents de la police nationale de la République de Corée et autres civils blessés sur le territoire de la République de Corée	4	0

Les chiffres ci-dessus, s'ajoutant à ceux qui figurent dans le dernier rapport du Commandement des Nations Unies, publié le 2 novembre 1967, montrent que pour l'ensemble de l'année 1967 la Corée du Nord a provoqué 566 incidents importants, au cours desquels 153 personnes ont été tuées par des infiltrateurs de la Corée du Nord.

Conclusions

Que cette "guerre d'infiltration" ait été organisée et dirigée par les plus hautes instances du régime de la Corée du Nord, c'est ce que montrent les déclarations des dirigeants de ce régime, qui ont fait mention à maintes reprises de ces politiques agressives. La déclaration la plus récente, qui fait état sans vergogne de ces agressions délibérées, est celle qu'a prononcée Il-Sung Kim, premier ministre du régime, le 16 décembre 1967; il a dit que "la moitié nord de la République est la base révolutionnaire qui fera triompher la cause de la libération nationale à l'échelle du pays", et il attend de son peuple qu'il "fasse triompher à tout prix la cause révolutionnaire de l'unification du pays".

Lorsque le Commandement des Nations Unies, s'efforçant de négocier ce grave problème conformément aux dispositions de la Convention d'armistice militaire, et de rétablir la paix et la sécurité dans la région, a soulevé la question à la 261ème séance de la Commission d'armistice militaire, le 24 janvier 1968, le représentant de la Corée du Nord a refusé de prendre l'incident au sérieux. Il a rejeté des preuves concrètes, y compris une interview filmée de l'agent nord-coréen

capturé et de grandes quantités d'armes et de munitions nord-coréennes, et il a prétendu que l'attaque contre Séoul avait été perpétrée par des citoyens de la Corée du Sud. En réalité, le succès des mesures de défense prises par le Gouvernement de la République de Corée était dû en grande partie à la coopération et à la participation sincères de citoyens de la Corée du Sud. Le présent rapport montre clairement que la Corée du Nord exécute un programme qui viole délibérément la Convention d'armistice. Les Coréens du Nord, comme par le passé, se refusent à utiliser le mécanisme créé par la Convention d'armistice pour la surveillance de l'application de ladite Convention, rendant vains jusqu'ici les efforts faits pour obtenir réparation grâce à ce mécanisme.

